

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA LANDE DE FRONSAC
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE**

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 12
Procuration : 4
Absents : 3
Votants : 16
Date convocation :
Le 23/01/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTION PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-trois janvier deux mil vingt-six, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Monsieur FAVRE Jean-Christian, Monsieur HOUSSAT Patrick, Monsieur MARTIN Mathieu, Monsieur PALMISANO Frédéric, Madame SOUPRE Véronique, Madame VACHER Clarisse

Étaient représentés : Madame DEYRES Christelle donne pouvoir à Monsieur BEUTIS Daniel, Monsieur GASTUUIL Jean-Pascal donne pouvoir à Monsieur DEPRET Jean-Christophe, Madame Karine MENIER donne pouvoir à Madame ARNAUD Ghyslaine, Monsieur MIDEJEAN Christian donne pouvoir à Monsieur GALAND Jean

Étaient absents : Madame JANICOT Laurine, Madame RICHARD Nathalie, Monsieur MARTIN Thierry (arrive à 20 h 02 – ne participe pas à ce vote)

Secrétaire de Séance : Madame VACHER Clarisse

Monsieur Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 décembre 2025 est adopté sans observations.

Pour : 15 Contre : Abstention : 1 (BLANC F)

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat. En séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean GALAND



La Secrétaire de séance,

VACHER Clarisse



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture Le :
Publié ou notifié Le :